

## Conseil municipal

# Finances communales Les comptes 2025 cachent de vrais soucis

**Qualifié de correct au regard du budget, l'exercice écoulé de la Municipalité de Saint-Imier boucle au compte général avec un déficit légèrement supérieur à un million de francs. Les prévisions, elles, misaient sur un excédent de charges de 763'665 francs. Mais sans les ajustements et corrections apportés au moment du bouclage, la perte serait de plus de 2 millions de francs! Décryptage.**

Les changements d'organe de révision et de responsable de l'administration des finances intervenus l'an passé ont inmanquablement conduit à quelques adaptations comptables, en particulier au niveau des écritures transitoires. L'effet cumulé de ces corrections améliore le résultat de l'exercice d'environ 530'000 francs. Dans le même temps, la dissolution d'une provision de 1'250'000 francs relative à la péréquation financière améliore substantiellement le résultat final.

### Un résultat à replacer dans son contexte

En réalité, sans les modifications apportées lors du bouclage, l'excédent de charges pour le compte général s'élèverait à près de 2'100'000 francs, contre 1'016'936 francs dans les comptes qui seront soumis au Conseil de ville lors de sa séance de juin. A noter que le compte global, qui inclut les financements spéciaux, présente un déficit de 516'351 francs, soit une amélioration de 500'488 francs par rapport au budget.

«Bien que le résultat présenté puisse être considéré comme correct au regard du budget, il convient toutefois de le replacer dans son contexte», précise le Conseil municipal dans le rapport qu'il adresse au législatif. «En effet, durant les cinq premiers mois de l'exercice, aucune dépense ni aucun investissement n'ont pu être engagés en raison de l'absence de budget adopté.»

### Une situation financière précaire

L'an passé, les investissements nets ont ainsi plafonné à 3'775'111 francs. Ce niveau relativement moyen contraste avec les gros investissements consentis ces dernières années, qui ont culminé à près de 8 millions de francs en 2023.

Ces dépenses conséquentes, on le verra plus loin, ne sont pas étrangères à l'endettement trop important de la commune de Saint-Imier et à la situation financière précaire à laquelle elle doit faire face aujourd'hui. On peut retourner les chiffres dans tous les sens, l'analyse des principaux indicateurs financiers arrive toujours à la même conclusion: les voyants sont au rouge. Comme l'a martelé le député-maire Corentin Jeanneret lors de la conférence de presse de présentation des comptes 2025, il est urgent d'agir.

## **Rentrées fiscales des personnes morales en chute libre**

Depuis 2016, l'endettement total de la Municipalité n'a fait que croître, passant d'un peu plus de 14 millions de francs à près de 36 millions de francs. Durant la même période, les impôts cumulés des personnes physiques et morales n'ont malheureusement pas connu le même sort. D'un peu plus de 14 millions de francs en 2016, ils ont avoisiné les 19 millions en 2021 pour tomber à 12'872'586 francs en 2025. C'est le montant le plus bas des dix derniers exercices, alors que le budget prévoyait des rentrées de 15'774'500 francs.

Les importantes variations constatées au fil des ans sont essentiellement dues aux contributions des personnes morales. Alors qu'elles ont à plusieurs reprises franchi la barre des 6 millions au cours de la décennie écoulée, elles n'atteignent pas le million en 2025, chutant à 992'907 francs pour une somme budgétisée de 3'325'000 francs. Cette situation s'explique par le contexte conjoncturel et les décomptes finaux 2024 qui ont conduit au remboursement en 2025 de sommes conséquentes perçues en trop l'année précédente.

## **Pression structurelle sur les finances**

Bien que sensiblement moins spectaculaire, la baisse enregistrée du côté des personnes physiques n'a pas arrangé les choses. Alors que les rentrées fiscales étaient encore légèrement supérieures à 9 millions de francs en 2023 et 2024, elles totalisent 8'199'147 francs, soit près d'un demi-million de francs de moins que le montant figurant au budget.

Si l'on compare l'endettement total de la commune – 35'985'000 francs – aux impôts totaux encaissés l'an passé, on constate que la dette correspond à environ 2.8 fois les rentrées fiscales. Ce rapport était grosso modo de 0.99 en 2016 et de 2.0 encore en 2024. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un ratio officiel, cet ordre de grandeur en dit beaucoup sur la situation financière de la commune de Saint-Imier.

## **Augmentation de la quotité d'impôt: un passage obligé**

«L'endettement augmentant plus vite que les recettes fiscales, la pression structurelle sur les finances communales est une réalité », explique Carole Juillerat, administratrice des finances. «D'autant plus que les charges totales en globalité présentent une tendance à la hausse sans que les revenus n'augmentent.»

Face à un déficit structurel de l'ordre de trois millions de francs, les mesures d'économies engagées par le Conseil municipal suite à l'audit organisationnel et financier réalisé par Compas Management Services ne suffiront pas à rétablir la situation, rappelle pour sa part Corentin Jeanneret. «Au risque de se répéter, il faudra impérativement passer par une augmentation de la quotité d'impôt pour maintenir le niveau des prestations communales.» C'est à la fixation de cette dernière que s'attèle désormais le Conseil municipal dans le cadre de l'élaboration du budget 2027. (cha)

Saint-Imier, le 8 juin 2026